



COMPTE-RENDU

REUNION DE LANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION

DIACT 06 FEVRIER 2008

I. PRESENTATION DU CADRE DE L'EXPERIMENTATION

LE RENOUVELLEMENT D'UNE POLITIQUE TRADITIONNELLE

SYLVIE ESPARRE, DIRECTRICE DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STRATEGIE, DIACT

Les politiques d'aménagement du territoire offrent traditionnellement une place importante aux villes moyennes. Considérées comme villes intermédiaires, facteurs d'équilibre du territoire, elles ont bénéficié et tiré le meilleur parti des différentes vagues de contractualisation successives, des contrats de villes moyennes des années 70 aux contrats d'agglomérations des années 2000.

L'objectif est de renouveler cette politique au regard du contexte actuel. Les villes moyennes ne peuvent être désormais considérées comme des villes intermédiaires : ce sont des villes charnières dont on veut renforcer la relation avec les métropoles. Elles ne sont plus seulement des facteurs d'équilibre du territoire : elles peuvent participer à sa compétitivité. L'enjeu dans ces villes ne se réduit plus à l'aménagement du cadre de vie, la question essentielle devenant celle du développement des bouquets de services à la population et aux entreprises.

En ce sens, les villes moyennes sont aujourd'hui un laboratoire du développement durable, dans la mesure où elles permettent :

- de traiter chaque enjeu sur mesure et à la bonne échelle.
- d'expérimenter avec l'Etat une conduite renouvelée de l'action publique.
- de mettre en œuvre l'intégration de l'économique et du social.
- de prendre en compte le renouvellement urbain comme sujet phare.

**Délégation interministérielle à l'aménagement
et la compétitivité des territoires (DIACT)**

8, rue de Penthièvre
75800 Paris Cedex 08

LES OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION

PRISCILLA DE ROO, CHARGÉE DE MISSION PILOTE DE L'OPERATION, DIACT

L'objectif stratégique est de conforter le rôle de charnière territoriale des villes moyennes. Cet objectif implique de sortir de la dualité métropoles / espaces rural et de renforcer le rôle de pivot des villes moyennes afin de démultiplier la compétitivité productive, la qualité des services, l'excellence des formations, l'accessibilité et l'ouverture ainsi que l'attractivité résidentielle et de tenter de résoudre la contradiction entre les deux mouvements spatiaux à l'œuvre, la polarisation de l'économie et la diffusion résidentielle.

Le principe retenu dans le cadre de cette expérimentation est d'explorer cette fonction charnière au travers de quatre politiques verticales structurantes, dont deux de la responsabilité de l'Etat (santé et enseignement supérieur) et deux de compétences partagées (renouvellement urbain et transports).

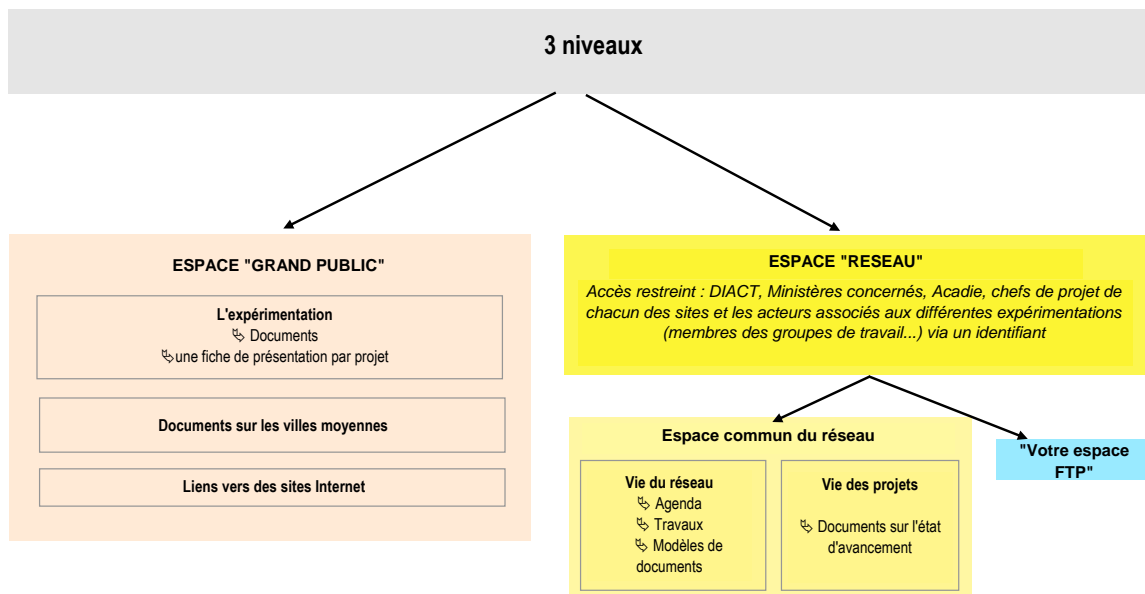
La méthode proposée consiste à expérimenter une conduite renouvelée de l'action publique : sur la base d'un diagnostic stratégique partagé, faciliter un dialogue local et des négociations entre l'Etat et les collectivités locales, en y associant fortement les opérateurs techniques. L'objectif est double : à partir des ces 20 témoignages, explorer des thèmes et des approches « sur mesure » non normalisées et, à partir des capitalisations issues de ces expérimentations locales, peser sur le niveau national.

PRESENTATION DES OUTILS DE MISE EN RESEAU

DANIEL BEHAR, ACADIE

Acadie est chargé d'assister la DIACT dans la mise en œuvre de l'expérimentation. Trois outils de mise en réseau et d'appui à la mise en œuvre des expérimentations locales sont mis en place :

- Un appui méthodologique auprès des chefs de projet. Acadie conduira des expertises locales à la demande auprès de quelques sites.
- 5 réunions du réseau (1 par trimestre), dont celle-ci. Les deux prochaines réunions seront organisées sous la forme d'ateliers thématiques pour faire un point sur l'état d'avancement des projets et faire émerger des premiers résultats sur la territorialisation des politiques sectorielles. Les deux réunions suivantes s'appuieront sur des ateliers regroupant les villes avec des problématiques communes, respectivement selon leurs « situations » (localisation géographique et enjeux territoriaux) et selon les relations Etat / acteurs locaux (les villes moyennes et le niveau régional, évolution de la fonction des établissements publics de la sphère Etat...).
- À l'issue de l'expérimentation, un colloque de restitution de l'expérimentation sera organisé pour diffuser les résultats auprès des Ministères, des réseaux d'élus...
- Un site Internet collaboratif (www.villesmoyennestemoins.fr) visant à informer le grand public, à mettre en réseau les équipes projet et proposer pour chaque site un espace de stockage et de partage de documents.



Les chefs de projets recevront prochainement une note expliquant le fonctionnement du site ainsi que leur identifiant pour accéder à l'espace commun du réseau. Ils disposeront également d'un identifiant « usager » qui leur permettra de donner un accès en « lecture seule » aux partenaires de leur démarche.

Des outils de communication sont également mobilisés.

- Les chefs de projet auront à leur disposition des modèles de documents avec l'identité graphique de la démarche.
- Un document de présentation de l'expérimentation et des 20 projets sera prochainement publié.

II. LES « 20 VILLES MOYENNES TEMOINS »

Les villes moyennes présentes ont décrit succinctement, le contexte, les intentions et l'État d'avancement des expérimentations.

Enseignement supérieur

- Albi

Les unités d'enseignement supérieur présentes sur l'agglomération d'Albi accueillent 4500 étudiants, dont l'École des Mines et le Centre universitaire de formation et de recherche Champollion, mais connaissent une phase de stagnation de la population étudiante. L'expérimentation a pour objectif de déterminer les leviers permettant d'accompagner le développement de l'enseignement supérieur. Les travaux des groupes se centreront notamment

la recherche de « ciblage » de l'offre de formation, le projet technopolitain (Albi Innoprod), les conditions de vie des étudiants et la mobilisation des réseaux. La démarche en est actuellement au stade du démarrage, notamment de repérage des acteurs à associer dans les groupes de travail.

- Auch

Le territoire de la communauté de communes auscitaine accueille aujourd'hui 1000 étudiants, dans différentes filières en lien et complémentarité avec les autres sites de Midi-Pyrénées. Pour conforter l'attractivité du territoire, l'enjeu est de développer l'emploi local via le renforcement du pôle d'enseignement supérieur et de recherche. L'expérimentation permettra d'explorer trois questions : une spécialisation sur la problématique des risques (environnement, alimentaire...), le développement de la recherche (agrobiologie, géomatique, sécurité alimentaire) et l'amélioration de la qualité de vie étudiante. Ces axes de travail interrogent notamment la place d'Auch dans le PRES toulousain. L'expérimentation a débuté, la fin de la première phase d'expression d'une vision stratégique est prévue pour mars 2008.

- Bourges

L'agglomération de Bourges accueille aujourd'hui 3600 étudiants. L'expérimentation permettra d'aborder les questions de l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins des entreprises, par la mise en place de démarches de filière et de travailler sur la notion d'attractivité du territoire. L'objectif premier de l'expérimentation sera de mettre en place une gouvernance entre les instituts de formation et le monde économique. Le démarrage de la démarche est prévu pour avril, lorsqu'un bureau d'études aura été sélectionné.

- Mâcon

L'agglomération mâconnaise accueille 1200 des 26000 étudiants bourguignons, les étudiants s'orientant prioritairement sur les universités de Bourgogne et de Lyon. C'est pourquoi la communauté d'agglomération souhaite développer des réflexions et des partenariats dans une optique de complémentarité et de cohérence entre les offres des différents territoires. L'expérimentation permettra, par la mise en place d'une gouvernance avec les deux universités de référence, l'élaboration d'une stratégie de développement, une réflexion sur le site universitaire, la vie étudiante, et le lien avec l'innovation. On dispose déjà d'un diagnostic, et un bureau d'études vient d'être sélectionné comme appui à la démarche.

- Montbéliard

Le projet proposé par la Communauté d'agglomération de Montbéliard est centré sur la problématique de l'immobilier universitaire. Les collectivités locales interviennent en effet depuis plus de 10 ans auprès des universités et

des structures de recherche pour la construction ou la mise à disposition de bâtiments. L'enjeu est ici d'optimiser et rationaliser les moyens investis pour la gestion du patrimoine immobilier des universités en garantissant l'attractivité du site universitaire. L'expérimentation permettra au travers de la négociation, d'identifier de nouvelles modalités de gestion du patrimoine immobilier universitaire, en référence au nouveau contexte législatif (loi de 2007 sur l'autonomie des universités)

- Roanne

L'objectif du Grand Roanne est de développer l'attractivité de l'offre de formation d'enseignement supérieur. Une gouvernance a déjà été mise en place en amont de la démarche « 20 Villes moyennes témoins ». L'enjeu de l'expérimentation sera de réfléchir sur deux points principaux : d'une part, la spécialisation par la structuration de la filière santé (du BAC au Master 2) et d'autre part, l'ouverture du territoire à de nouveaux partenariats avec les universités de Lyon et Saint Etienne. La mise en place des groupes de travail et le choix d'un bureau d'études devraient s'opérer rapidement.

- Saint-Brieuc

Les universités de Rennes 1 et Rennes 2 disposent d'antennes sur le territoire de Saint Brieuc, mais les unités de formations sont éparpillées et un manque de coordination crée par exemple des doublons. Les enjeux de l'expérimentation sont de susciter une coordination entre les différentes unités de formation, d'explicitier le rôle des collectivités locales, et à l'échelle du territoire, de mettre en place des indicateurs afin de mieux connaître l'insertion professionnelle. La démarche est engagée et le diagnostic a déjà été validé par les acteurs associés à la démarche.

- Troyes

Troyes rassemble 8000 étudiants ce qui implique des problématiques situées entre celles d'une métropole et d'une ville moyenne. L'enjeu de cette expérimentation est de mettre en relation enseignement supérieur et développement économique et de réfléchir aux partenariats à développer dans une optique de spécialisation. Il s'agit également de valoriser la présence de l'Université technologique en favorisant les processus d'insertion des diplômés et le transfert technologique.

Santé

- Castres-Mazamet

L'agglomération de Castres-Mazamet se positionne clairement comme un territoire de e-santé en appui à la métropole toulousaine. Il s'agit de faire de la santé un service à la population et un levier de développement économique local. L'expérimentation est ici un moyen d'accélérer la mise en œuvre de

cette stratégie. Les enjeux sont de trois ordres : inventer une nouvelle gouvernance dans la perspective de la réalisation du nouveau Centre hospitalier intercommunal, renforcer les coopérations entre recherche et monde économique, enfin, améliorer le transfert des informations par l'utilisation des TIC, point qui sera essentiel dans la réflexion. Les groupes de travail et le comité de pilotage seront mis en place en mars 2008, lorsque le choix d'un bureau d'études aura été acté.

- Boulogne

L'inscription de la communauté d'agglomération de Boulogne dans la démarche proposée par la DIACT reflète la volonté politique de faire de l'agglomération un « pôle d'excellence santé ». L'expérimentation permettra de réfléchir collectivement sur deux projets : la mise en place d'une 1^{ère} année de médecine de qualité pour les étudiants « locaux », le lien entre prévention et soin avec un projet de Maison de la santé. La démarche débute, une consultation auprès de bureaux d'études a été lancée.

Accessibilité et transport

- Montauban

Montauban est situé dans l'aire métropolitaine de Toulouse. Deux projets de l'Etat, d'envergure nationale, vont impacter l'accessibilité de l'agglomération de Montauban : la ligne LGV Toulouse-Montauban-Bordeaux-Paris et le grand contournement autoroutier de Toulouse d'ici 2015/2020. L'enjeu est de construire un projet de développement urbain local, à partir de ces grands projets nationaux, pour conforter le rayonnement et le développement de l'agglomération. La démarche en est au stade de lancement d'une consultation auprès de bureaux d'études.

- Le Puy-en-Velay

L'agglomération du Puy-en-Velay a défini en 2002 un projet de territoire faisant de la culture et du tourisme des facteurs de développement économique. Ce projet repose sur le constat d'une ouverture croissante vers la région Rhône-Alpes. Mais l'offre de transport actuelle n'est pas adaptée à une clientèle touristique. L'expérimentation se centrera sur trois thématiques de travail : l'accessibilité longue distance, l'accessibilité interrégionale et enfin, la multimodalité à l'échelle locale. La réunion de lancement a lieu le 7 février 2008, pour un démarrage du travail des groupes en avril.

Renouvellement des centres urbains

- Châlons-en-Champagne

La communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a défini un projet de renouvellement urbain, le « Projet urbain Rive Gauche » pour, d'une part, contrer la fuite résidentielle en périphérie et d'autre part, réduire les fractures urbaines auxquelles elle est confrontée. La gare est un élément structurant pour construire une centralité d'agglomération. L'expérimentation permettra, par une meilleure gouvernance, de mettre en cohérence les différentes échelles territoriales, du quartier à l'agglomération.

- Creil

L'agglomération de Creil, fortement sous influence de l'Ile-de-France, propose un projet de renouvellement urbain par aménagement d'un quartier central géographiquement à l'échelle intercommunale, quartier dans lequel se situe précisément la gare. La discussion avec les grands opérateurs de l'Etat (SNCF, RFF) est cependant rendue difficile par la multiplication des périmètres d'intervention (Ile de France, Picardie). L'objectif de la démarche est donc de susciter une gouvernance et de réfléchir conjointement sur les fonctions de centralité (rôle des équipements, notamment scolaires, de la gare, développement économique...) et les moyens de la mettre en œuvre.

- Lens-Liévin

Située au sein de l'aire métropolitaine lilloise, l'agglomération de Lens-Liévin souhaite inscrire sa démarche dans le respect des principes du développement durable, adossé à trois projets de centralité majeurs : le Louvre à Lens, le Stade de Liévin et l'Ecopole. L'objectif de l'expérimentation est d'approfondir la notion d'économie énergétique sur la longue durée, depuis la construction jusqu'à la formation d'« éco-habitants », cela dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain prenant la forme d'un éco-quartier.

- Saint-Omer

La démarche initiée par la commune et la Communauté d'agglomération de Saint-Omer part du constat de la difficulté de mettre réellement en œuvre nombre de documents en matière de renouvellement urbain. Le secteur appelé « Bas de la ville », dans lequel se trouve la gare, est en déshérence et fait donc d'objet d'un projet de renouvellement. Ce projet a mis en lumière la difficulté de travailler sur la notion de centralité dans une logique d'agglomération. L'expérimentation doit permettre, entre autres, de spécifier une gouvernance sur les problématiques de renouvellement urbain, ce qui permettra de mieux appréhender et mettre en œuvre les notions de « renouvellement urbain » et de solidarité (entre la ville centre et son agglomération) au niveau local. Enfin, il s'agira de définir une ingénierie opérationnelle locale pour le montage de projets urbains.

- Saumur

L'implantation d'un centre commercial à dix minutes du centre-ville a impulsé une volonté de revitalisation du centre-ville, soutenue notamment par les commerçants. Il s'agira de travailler sur les notions de centralité et de mixité des fonctions urbaines, en partant des fonctions commerciales, et en élargissant la palette notamment vers le développement touristique et patrimonial.

III. ANALYSE ET PERSPECTIVES

LES QUESTIONS THEMATIQUES COMMUNES

Différentes questions thématiques communes émergent à travers les présentations faites par les chefs de projets présents, mais aussi à partir des éléments rassemblés dans les dossiers de candidature et les fiches de présentation. Ces questions pourront constituer des points de départ pour les débats lors des rencontres thématiques.

Enseignement supérieur

On distingue trois problématiques récurrentes dans les approches des villes moyennes retenues :

- Spécialisation / recrutement de « proximité »

Plusieurs villes souhaitent s'orienter vers une **spécialisation**, par la mise en place de filières d'excellence. Cette logique pose la question de sa compatibilité avec le recrutement local classique des universités présentes dans les villes moyennes. Et interroge sur le futur de leur rôle de « proximité ».

- Ouverture sur des réseaux interrégionaux et place dans les PRES

On constate qu'un grand nombre de formations de l'enseignement supérieur présentes dans les villes moyennes sont dépendantes de plusieurs universités-mères, parfois même de plusieurs régions. La question de leur place dans les réseaux et notamment dans les PRES sera donc intéressante à mutualiser dans le cadre des réunions thématiques de l'expérimentation.

- Gouvernance de site

La question de la mise en place d'une gouvernance locale dédiée, intégrant les acteurs locaux de la formation, les milieux économiques et mais aussi les représentants des instances de niveau régional, pourra aussi faire l'objet de discussions thématiques.

Santé

La présentation des enjeux et des thématiques de travail des deux villes moyennes témoins portant sur la thématique santé fait ressortir l'importance du lien avec l'enseignement supérieur. Il s'agit notamment de la mise en place d'une 1^{ère} année de médecine de qualité à Boulogne et des enjeux entre recherche et développement à travers la filière de la e-santé à Castres-Mazamet.

Accessibilité et transports

Les approches des villes sur la thématique « accessibilité et transports » questionnent les délimitations administratives et institutionnelles, spécialement celles des grands opérateurs de l'Etat. Il en est ainsi de la difficile gestion interrégionale des transports au Puy-en-Velay, ainsi que de la construction d'un projet de développement local à Montauban, à partir de projets d'intérêt national. La manière de combiner au mieux les différentes échelles territoriales constituera sans doute une question transversale sur ce thème.

Au vu de la localisation géographique des villes témoins, il semblera intéressant de faire un zoom sur les enjeux de l'interrégionalité des politiques de transports dans le cas du Massif Central : Brive / Tulle et Le Puy-en-Velay, et ceci en coordination avec l'étude engagée à ce sujet par le MEDAD.

Renouvellement urbain

La notion de centralité et de ses fonctions (commerces, activités...) est une thématique récurrente dans les projets liés au renouvellement urbain des centres. Les réunions thématiques seront l'occasion de rassembler les diverses approches : patrimoniales, touristiques, commerciales... Cela implique aussi une réflexion sur la place de la ville centre au sein de son agglomération.

La question des quartiers de gare pourra faire l'objet d'un traitement particulier : les villes de Creil, Saint-Omer, Châlons-en-Champagne par exemple définissent la gare comme un élément structurant de leur projet de renouvellement urbain.

PASSERELLES ENTRE LES THEMES

Certains points communs entre les différentes thématiques ont émergé durant cette réunion de lancement de la démarche des « 20 villes moyennes témoins ». Ainsi la relation

avec les grands opérateurs de l'Etat (SNCF, RFF) est une problématique commune aux thématiques du renouvellement urbain (spécialement des quartiers de gare) et des transports. De même les enjeux de « spécialisation » constituent des passerelles entre les thématiques santé et enseignement supérieur.

LES QUESTIONS TRANSVERSALES

Quel sens pour la notion d'expérimentation ?

Le programme « 20 villes moyennes témoins » se veut une expérimentation. Il est d'ores et déjà apparu que l'emploi de ce terme devrait être explicité.

- Quelle en est par exemple la portée juridique ?

Dans le cadre des thématiques du programme, pour la santé et l'enseignement supérieur notamment, les intercommunalités se posent la question de la prise de responsabilité hors de leurs champs de compétences. La dimension expérimentale du programme a-t-elle une spécification juridique ?

Une approche juridique sera nécessaire, particulièrement pour pouvoir mieux se positionner par rapport à la loi relative à l'expérimentation pour les collectivités locales.

- Quelle mesure des résultats de l'expérimentation ?

La seconde question évoquée a été celle de la mesure des résultats de l'expérimentation. Pour envisager une « généralisation » des enseignements de l'expérimentation, il est nécessaire d'en mesurer les résultats, globalement et pour chaque ville. Il faut donc à la fois disposer d'indicateurs de résultats et rendre mesurables les objectifs affichés. Cette question devra être abordée lors des premières rencontres, lorsque les programmes des villes seront explicités.

Conduite du dispositif

- **Mai 2008** : Point d'avancement par thématique
- **Septembre 2008** : La question de la territorialisation des politiques publiques par thématique
- **Décembre 2008** : Les situations des villes moyennes : points selon les différentes entrées présentées ci-dessus : par passerelles thématiques et géographiques.
- **Mars 2009** : Les relations entre l'Etat et les acteurs locaux
- **Juin 2009** : Organisation d'un colloque de restitution nationale

Etaient présents à la réunion :

Nom	Porteur de projet
M.	Communauté d'agglomération de l'Albigeois
M. DEBORD	Communauté d'agglomération du Grand Auch
M. LECOQC	Ville de Béthune
M. LEBON	Communauté d'agglomération du Boulonnais
M. SENEÉ	Communauté d'agglomération de Bourges Plus
M. MARTY	Communauté d'agglomération de Bourges Plus
Mme LAPELERIE	Communauté d'agglomération de Castres Mazamet
Mme JRONDI	Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne
Mme PURON	Agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne
Mme REHAULT	Communauté d'agglomération Creilloise
Mme BORE	Communauté d'agglomération Creilloise
M. BERNARD-LUNEAU	Communauté d'agglomération Creilloise
M. HARDELIN	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
C. SON	Ville de Lens
F. MERSSMAN	Ville de Liévin
S. GACI	Ville de Liévin
M. KHENOUSI	Communauté d'agglomération de Macon
M. GAGNIER	Communauté d'agglomération de Macon - Consultant
M. LALLEMAND	Ville de Montauban
Mme GIRAUDO	Ville de Montauban
M. THEVENOT	Communauté d'agglomération de Montbéliard
M. MALAVAL	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
Mme RUGET	Communauté d'agglomération du Grand Roanne
Mme RAULT	Ville de Saint Briec
M. GUENO	Coordonnateur du SGPU (St Briec)
Mme BRAYE	Ville de Saint-Omer
M. DECOSTER	Ville de Saint-Omer
M. WALZAC	Agence d'urbanisme de Saint-Omer
Mme LENGAIGNE	Communauté d'agglomération de Saint-Omer
M. GUERIF	Ville de Saumur
M. VACHER	Ville de Saumur

Mme SANTOS KNOOP	Communauté d'agglomération Troyenne
M. SEBEYRAN	Communauté d'agglomération Troyenne
M. DEMAY	MEDAD/DGMT
Mme GIBOURDEL	Fédération des maires des Villes Moyennes
Mme DORTES	Fédération des maires des Villes Moyennes
Mme ESPARRE	DIACT
M. GASTAMBIDE	DIACT
Mme DE ROO	DIACT
M. BEHAR	Acadie
Melle MEUNIER	Acadie
Melle LE STER	Acadie